



10 DEC. 2025

Publié le

VILLE D'ORANGE

## REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

SERVICE SERVICE DES ASSEMBLÉES  
N° 104\_2025

**Objet : ARRÊTE PORTANT RETRAIT DE LA DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE DE MONSIEUR MICHEL BOUYER**

### LE MAIRE DE LA VILLE D'ORANGE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-20 et L2131-1 ;

**VU** la délibération n° 658/2021 du Conseil Municipal du 9 décembre 2021 portant fixation des indemnités des élus ;

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 30 novembre 2021 ;

**VU** la délibération n° 2021-623 du Conseil Municipal du 30 novembre 2021 donnant délégations dudit Conseil Municipal au Maire ;

**VU** l'arrêté n° 104/2023 du 12 juin 2023 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Michel BOUYER ;

**Considérant**, que dans un souci de bonne administration, il convient de retirer les délégations de fonctions et de signature de Monsieur Michel BOUYER ;

### -ARRÊTE-

**Article 1** : abroge l'arrêté 104/2023 du 12 juin 2023 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Michel BOUYER, Conseiller Municipal, est délégué pour remplir les fonctions relatives aux domaines de compétences concernant les affaires agricoles, à savoir, les relations avec le monde agricole et viticole.

**Article 2** : Le Maire et le Comptable public assignataire du SCG de Vaison La Romaine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État et publié au registre des arrêtés.

**Article 4** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois.

Orange, le 10 DEC. 2025

Transmis par voie électronique  
en Préfecture le :

10 DEC. 2025

MAIRIE D'ORANGE



Le Maire,  
Yann BOMPARD

Place Clemenceau - B.P. 187 - 84106 Orange Cedex - Vaucluse - 04 90 51 41 41 - [www.ville-orange.fr](http://www.ville-orange.fr)  
Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Maire d'Orange

